



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 juin 2023 — N° 54

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Marlène Poirier, directrice générale de l'organisme Carrefour pour elle.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la campagne Regardez-moi! Respectez-moi! dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le 175^e anniversaire de l'Institut canadien de Québec.

Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage aux combattants des feux de forêt.

8 juin 2023

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Josée Ranger pour ses 10 ans à titre de directrice générale de l'école secondaire Dalbé-Viau.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'entreprise Turbo Images Inc.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Grand'Maison pour sa contribution à la promotion du cyclisme.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Moisson Lanaudière.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la Réserve navale.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage à deux employés de l'entreprise C2MI pour avoir sauvé la vie de leur collègue.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du gala reconnaissance Les Étoiles de La Jacques-Cartier.

8 juin 2023

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 28 Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 28.

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

(Dépôt n° 671-20230608)

8 juin 2023

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 d'Investissement Québec.

(Dépôt n° 672-20230608)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

(Dépôt n° 673-20230608)

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(Dépôt n° 674-20230608)

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère du Travail.

(Dépôt n° 675-20230608)

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

(Dépôt n° 676-20230608)

8 juin 2023

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (versions française, anglaise et crie).

(Dépôt n° 677-20230608)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 29 concernant l'absence d'une Maison des aînés dans la circonscription de Matane-Matapédia, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 mai 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);

(Dépôt n° 678-20230608)

La réponse à la question écrite n° 28 concernant la directive sur l'indexation de la Politique de déplacement des usagers, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 mai 2023 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine);

(Dépôt n° 679-20230608)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 avril 2023 par M. Sainte-Croix (Gaspé) concernant la révision de la politique de déplacement des usagers et des usagers du réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 680-20230608)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 des activités en matière de prévention et de traitement des situations de harcèlement au travail à l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 681-20230608)

8 juin 2023

Mme la présidente dépose :

Un document intitulé *Modifications permanentes au Règlement de l'Assemblée nationale concernant le vote électronique*;

(Dépôt n° 682-20230608)

Un document intitulé *Conditions d'utilisation du vote électronique pour les séances de l'Assemblée*.

(Dépôt n° 683-20230608)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger au premier paragraphe de l'article 116 du Règlement, M. Lévesque, deuxième vice-président, propose :

QUE le Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié, dès le début de la période de travaux de l'automne le 12 septembre 2023, par les dispositions contenues dans le document intitulé *Modifications permanentes au Règlement de l'Assemblée nationale concernant le vote électronique*;

QUE soient intégralement consignées au procès-verbal de la présente séance les modifications qu'il contient.

La motion est adoptée.

TITRE I ASSEMBLÉE

CHAPITRE II ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

SECTION 6 AFFAIRES COURANTES

§ 6. – VOTES REPORTÉS

83. Tenue – Tout vote reporté à une séance subséquente a lieu à la période des affaires courantes. Cinq minutes avant la fin de la période de questions, l'annonce du vote est faite dans tous les locaux de l'Assemblée.

8 juin 2023

SECTION 9
COMMISSION PLÉNIÈRE

109.1. Décorum – En commission plénière, les députés ne sont pas tenus d’occuper la place qui leur a été assignée par le président de l’Assemblée, sauf lors d’un vote électronique.

114.2. Vote – Sous réserve de l’article 223, les dispositions des articles 219 à 228 s’appliquent à un vote en commission plénière.

Avant la tenue d’un vote électronique en commission plénière, le président invite les personnes présentes autres que les députés à se retirer jusqu’à ce que le résultat du vote soit proclamé.

CHAPITRE III
COMMISSIONS

157.1. Déroulement du vote – Lors d’un vote par appel nominal, le secrétaire de la commission nomme successivement les députés qui communiquent verbalement s’ils sont favorables à la motion, s’ils s’y opposent ou s’ils s’abstiennent.

Lorsque tous les députés ont voté, le président proclame le résultat.

TITRE II
PROCÉDURE GÉNÉRALE

CHAPITRE IV
MISE AUX VOIX

220. Main levée ou voie électronique – Le vote se fait à main levée ou, si cinq députés l’exigent, par voie électronique.

223. Report d’un vote – À la demande du leader du gouvernement, le président peut reporter un vote électronique plus tard au cours de la même séance. Il peut aussi reporter le vote à la période des affaires courantes de la séance suivante.

Le présent article ne s’applique pas à une motion d’ajournement ni à une motion de mise aux voix immédiate.

8 juin 2023

224. Annonce d'un vote – Cinq minutes avant le moment prévu pour la tenue d'un vote électronique, l'annonce en est faite dans tous les locaux de l'Assemblée. Cette annonce interrompt les travaux des commissions.

Le président met la motion aux voix lorsqu'il juge que le délai d'appel a été suffisant.

225. Conduite lors d'un vote – Lorsqu'a lieu un vote électronique, il est interdit d'entrer dans la Chambre après la mise aux voix et d'en sortir avant la proclamation du résultat.

226. Déroulement du vote – Le président invite les députés à enregistrer leur vote électronique dans le délai imparti.

Le secrétaire général communique le résultat au président, qui le proclame à l'Assemblée.

226.1. Vote par un autre moyen – En cas de défaillance du vote électronique, le président peut permettre la tenue d'un vote par un autre moyen qu'il indique.

Dépôts de rapports de commissions

M. Fortin (Pontiac), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 1^{er}, 2, 6 et 7 juin 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation.

(Dépôt n° 684-20230608)

8 juin 2023

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 270 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation des investissements en matière de prévention et promotion de la santé.

(Dépôt n° 685-20230608)

Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 249 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modernisation de la Loi sur la protection du consommateur pour lutter contre l'obsolescence programmée.

(Dépôt n° 686-20230608)

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 813 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la conversion des places de la garderie Les Petits Lauriers en places subventionnées.

(Dépôt n° 687-20230608)

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 138 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des hausses salariales équitables dans le secteur public.

(Dépôt n° 688-20230608)

8 juin 2023

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, M. Grandmont (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'industrie touristique est un pilier essentiel de l'économie québécoise et une source de vitalité économique pour toutes nos régions;

QU'elle salue l'ardeur au travail et la passion de tous les acteurs de l'industrie touristique au Québec;

QU'elle prenne acte que l'industrie touristique fait face à un manque de main-d'œuvre important caractérisé par près de 34 000 postes vacants, ce qui limite sa croissance;

QU'enfin, en appui à l'industrie touristique québécoise, elle demande au gouvernement du Québec de poursuivre et d'intensifier les actions visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur touristique.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 114 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

8 juin 2023

Mme Ghazal (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail exceptionnel du Mouvement national des Québécoises et Québécois qui organise depuis 1984 les festivités de la Fête nationale du Québec, de manière indépendante et non partisane;

QUE l'Assemblée nationale félicite tous les artistes et toutes les artistes qui performeront durant le spectacle principal sur les plaines d'Abraham, à Québec : Antoine Gratton, Émile Bilodeau, Vulgaires Machins, Louis-Jean Cormier, Patrick Norman, Laurence Jalbert, Muzion, Kanen, Maten, Pierre Kwenders, Simon Kearney, Marilyne Léonard et Léane Labrèche-Dor.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère son engagement à lutter contre l'exploitation sexuelle au Québec, dont les femmes sont les principales victimes;

QU'elle rappelle qu'au Québec, l'achat de services sexuels est considéré comme un acte criminel passible d'emprisonnement;

QU'elle rappelle que selon les portraits statistiques les plus fiables, plus du tiers des victimes d'exploitation sexuelle sont entrées dans la prostitution avant qu'elles n'aient atteint la majorité;

QU'elle s'inquiète du fait que la tenue du Grand Prix de Montréal suscite chaque année une augmentation du proxénétisme et de l'exploitation sexuelle, notamment auprès de mineures, dans la métropole;

8 juin 2023

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement qu'il exige que l'organisation du Grand Prix de Montréal se commette à la lutte contre le proxénétisme et la violence sexuelle et en collaboration avec les forces de l'ordre, tout en obligeant les hôteliers à dénoncer toute activité de prostitution pouvant avoir lieu dans leurs établissements;

QU'enfin, elle demande aux forces policières de déployer les ressources nécessaires à la sensibilisation et à l'application des lois pour lutter contre l'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Montréal.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 115 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Michel Côté, qui s'est éteint le 29 mai dernier;

QU'elle salue sa carrière remarquable en tant qu'acteur, ainsi que sa contribution à la culture québécoise;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

8 juin 2023

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Julien, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse les efforts soutenus des Remparts de Québec qui ont permis de construire au fil des années une organisation inébranlable leur permettant de remporter trois trophées;

QU'elle prenne acte du parcours exceptionnel de nos Remparts de Québec qui ont connu une saison 2022-2023 mémorable;

QU'elle les félicite pour leur victoire de la Coupe Memorial, devenant ainsi champions de la Ligue canadienne de hockey;

QU'enfin elle souligne que la Capitale-Nationale et même tout le Québec est très fier des accomplissements des Remparts présidés par Jacques Tanguay et dirigés par Patrick Roy, l'un de nos plus illustres ambassadeurs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

8 juin 2023

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du rapport sur la mise en œuvre de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant l'augmentation de la violence au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l'Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice, soit adopté.

8 juin 2023

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 26 est adopté.

À 12 h 59, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 5 juin 2023, a procédé à l'audition du Secrétariat du Conseil du trésor concernant sa gestion administrative et ses engagements financiers, ainsi que sur le Rapport d'application de la Loi sur l'administration publique. Le rapport contient des observations, des conclusions et une recommandation.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 36 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes 54 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition, et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

8 juin 2023

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Fortin (Pontiac) propose que le principe du projet de loi n° 194, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 9 juin 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

8 juin 2023

À 16 h 43, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 9 juin 2023, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 8 juin 2023, à 15 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Chassin (Saint-Jérôme), le représentant du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 202 Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme

La Présidente

NATHALIE ROY

8 juin 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, M. Grandmont (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 114)

POUR - 96

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ) (Verchères)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Setlakwe (PLQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Mallette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cicccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	

8 juin 2023

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 115)

POUR - 96

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (CAQ)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	